

Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD



Requête « 65. Salariés options contrat » des CDI qui prolongent un CDD

- [Contexte](#)
- [Mode opératoire](#)

Contexte

Cette requête (« 65. Salariés options contrat ») est à votre disposition pour identifier les **CDD transformés en CDI** pour lesquels la **taxe CFP 1% est restée cochée**.

Une fois la requête exécutée, vous retrouverez les contrats concernés en filtrant la colonne D en sélectionnant « **CDI** » et la colonne L en sélectionnant « **Taxe CFP 1%** »

1	TYPE_CONTRAT	CS_HORAIREMENSUEL	TAXE_SALAIRE	TAXE_CFP	FORM_PROF
125	CDI	80	Taxe sur salaire	Taxe CFP 1%	Form professionnelle

Mode opératoire

Ci-dessous, vous trouverez un mode opératoire pour corriger les bulletins :

- 1) Se rendre dans le **module régularisation-annulation** d'un bulletin
- 2) **Annuler** les bulletins
- 3) Modifier le contrat avec le bouton « **options du contrat** »



- 4) Décocher la **taxe spécifique CFP**

Caractéristiques du contrat

- Début Contrat : 01/01/2022

- Type contrat :

- Nature contrat : CDD

- Fin cont. prév. : 25/03/2022

- Motif CDD : Pourboisement temporaire d'activité étoilée

Exonération

- Nature :

Période d'essai

- Date début : - Date fin :

- Régime Absc / Modèle : ☐

Paramétrage du taux AT (au 26/04/2022)

- Risque AT : 91BE - Taux : 1,25

Temps

- Unité de mesure :

- Quotité de travail l'entreprise : 151,57

- Quotité de travail du contrat : 20,00

- Modalité exercice : 52,75%

Informations complémentaires

- Libellé emploi :

- Statut catégoriel :

- Fonctionnaire :

- Retraite :

- Détaché/Expat... :

- Lieu de travail : 30821941900022

Options

- Calcul automatique du plafond : ☒

- Taxe sur les salaires : ☒

- Formation Professionnelle : ☒

- Taxe Spécifique CFP : ☐

- Retenue fiscale à la source : ☐

- 5) Retourner dans le **module régularisation-modifier un bulletin**
- 6) Cliquer sur le **bulletin initial**
- 7) Rensaisir le **bulletin correctif**
- 8) **Rattacher les bulletins à la DSN en cours** (bouton statuer) et la cotisation est annulée

CERFA n°60-4004

DECLARATION UNIQUE DE COTISATIONS SOCIALES

(Art. R243-13 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

Cotisations du 01/02/2022 au 28/02/2022

VAL CDD
Coiffure
test
01090 LURCY
N° SIRET ou MSA : 30821941900022 APE : 9602A
N° interne :
Groupe interne :

287 - URSSAF de NORMANDIE
22, rue d'Isigny
14045 CAEN CEDEX

VALIDATION 3.00.90
12345
14000 caen

TEL : 02.31.54.71.11

Déclaration exigible à partir du
Cotisations à régler au plus tard le 15/03/2022
Date limite de dépôt de la déclaration le 15/03/2022
Salaires versés le

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée indiquez :	BP	Code et libellé de la cotisation	NB salariés ou assurés	base	taux ou quantité	Montant
☐ J'ai cessé totalement mon activité à compter du	2201	100 RG CAS GENERAL		0	14,30	0
	2201	100 RG CAS GENERAL		0	15,45	0
	2201	987 CFP-CDD		-1027	1,00	-10
☐ Je continue mon activité sans personnel de...	2201	260 CSO CRDS REGIME GENERAL		0	9,70	0